

[Le Web](#)[Les vidéos](#)

# LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

## ET « CHASSE A L'HOMME »

Des industriels de l'aéronautique ont-ils « acheté » la France ? La question n'est pas farfelue quand on voit ce qu'il se passe dans les enquêtes sur les accidents aériens. Celle concernant le drame du vol AF447 Rio-Paris en est un parfait exemple. C'est le monde à l'envers.

Dans le cadre de cette enquête des magistrats me font rechercher pour m'enfermer. Ils agissent ainsi ... à la demande des corrompus ! Des familles de victimes ont pourtant demandé mon audition comme témoin et sachant. Une partie civile a en outre déposé plainte pour subornation de témoin.

Et il y a pire ! Quand on voit un échange de courriels du mois de décembre 2014 avec Jean-Michel Hayat, président du tribunal de grande instance de Paris...

Les documents utiles, tous disponibles sur le Web, ont été récemment signalés à la Direction des affaires criminelles et des grâces (Rémy Heitz, directeur, et Nathalie Ancel, directrice adjointe). Le texte du courriel figure ci-dessous. La capture d'écran de ce courriel est présentée en page 2. Pour faciliter la lecture j'ai ajouté en pages 3 et 4 du présent PDF la reprise au mot près du PDF qui a été transmis à la DACG.

### TEXTE DU COURRIEL DU 27 FEVRIER 2018 A LA DACG

**Objet :** Enquête pénale sur le drame du vol AF447 Rio-Paris

Monsieur le Directeur,

L'enquête sur le drame du vol AF447 Rio-Paris piétine malgré les engagements pris par Monsieur Jean-Michel Hayat, président du tribunal de grande instance de Paris. Ces engagements figurent dans le fichier PDF en pièce jointe (deux pages, 172 Ko). Les autres documents utiles sont disponibles à partir d'une page Web (1).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

(1) [L'enquête sur le crash du vol AF447 Rio-Paris] : <http://jacno.com/prov/lenquete-sur-le-crash-du-vol-af447-rio-paris.htm>

[IMAGE AUTOMATIQUE DU LIEN]

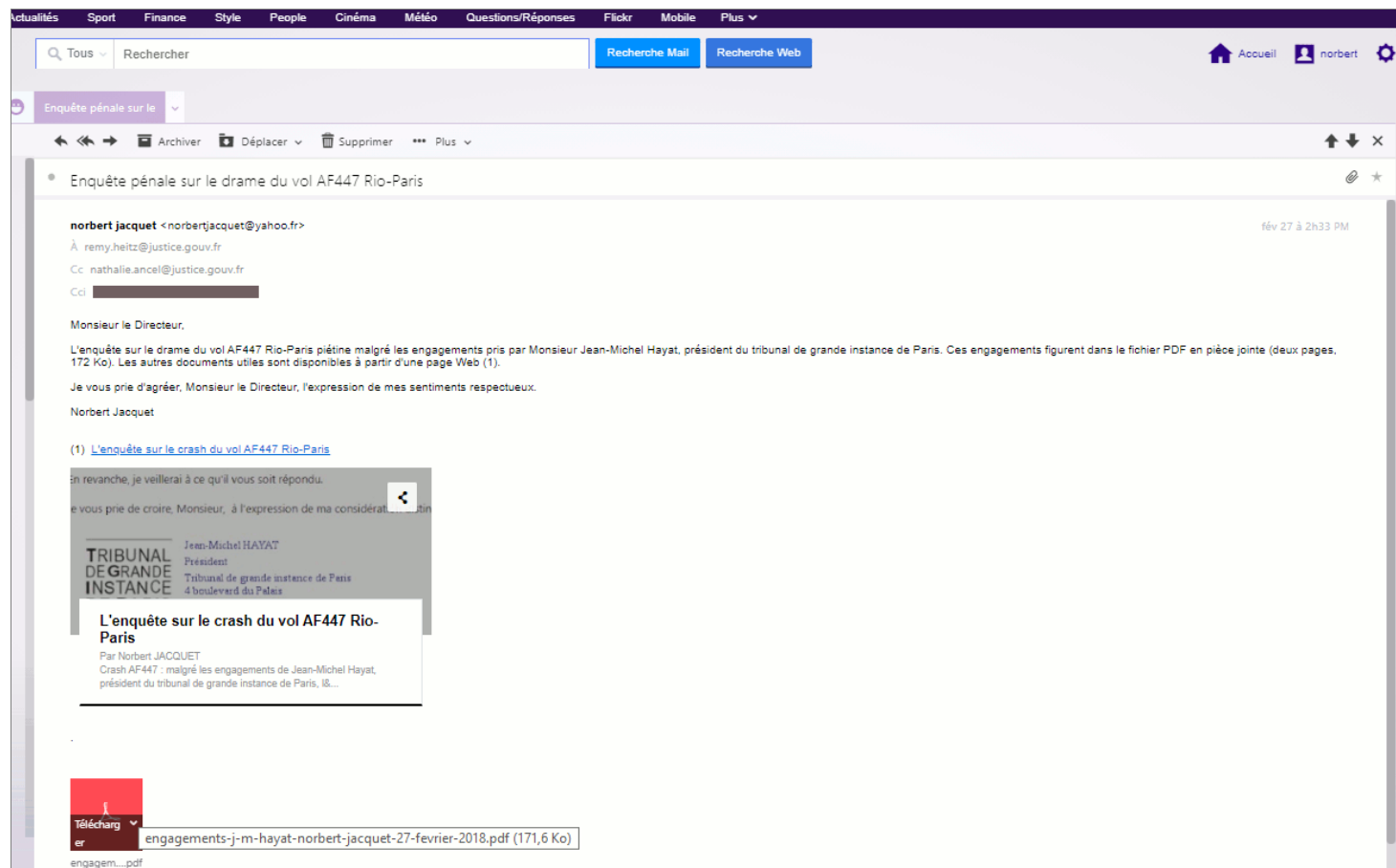
[LOGO PIECE JOINTE]

## COURRIEL ENVOYÉ LE 27 FEVRIER 2018 A LA DACG (CAPTURE D'ECRAN)

Le fichier PDF joint à ce courriel est disponible sur le Web (2 pages - 172 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/engagements-j-m-hayat-norbert-jacquet-27-fevrier-2018.pdf>

(ce fichier joint est reproduit en pages 3 et 4 du présent PDF)



./...

Ce qui suit en pages 3 et 4 est la reprise au mot près du PDF transmis à la DACG.

# ENGAGEMENTS J.-M. HAYAT

**AF447 RIO-PARIS : LES ENGAGEMENTS DE JEAN-MICHEL HAYAT**

**PRESIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS**



**Jean-Michel Hayat**

Jean-Michel Hayat est président du tribunal de grande instance (TGI) de Paris.

Par un courriel du 26 novembre 2014 j'ai porté à sa connaissance un document d'une page au format PDF, limpide, en indiquant en outre un lien vers une page Web présentant des documents sans appel sur le fait que les familles de victimes, parties civiles dans l'enquête sur le drame du vol AF447 Rio-Paris, étaient tout simplement bernées, escroquées.

Le 10 décembre 2014 j'ai à nouveau écrit à Jean-Michel Hayat. J'ai rappelé que des parties civiles étaient tenues dans l'ignorance absolue du déroulement de la procédure depuis deux ans (depuis l'automne 2012), avec quelques précisions. J'ai ajouté : « *Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.* »

Le président du TGI m'a répondu le même jour. Il transfère au magistrat instructeur afin qu'une réponse me soit apportée. Il ajoute qu'il veillera à ce qu'il me soit répondu. Ces engagements sont toutefois restés lettre morte à ce jour. En page suivante figure l'échange de courriels du 10 décembre 2014.

./....

## Echange de courriels du 10 décembre 2014 avec le président du TGI de Paris (capture d'écran)

Actualités Sport Finance Style People Cinéma Météo Questions/Réponses Flickr Mobile Plus ▾

Tous ▾ Rechercher Recherche dans les mails Rechercher sur le Web Accueil norbert

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris Personnes


**HAYAT Jean-Michel** <Jean-Michel.Hayat@justice.fr> 12/10/14 à 9:13 PM  
À norbert jacquet

Monsieur,

à la lecture de votre courrier électronique, je prends acte de votre désarroi.  
Je transfère votre mail avec ma réponse au magistrat instructeur en charge de ce dossier pour qu'une réponse vous soit apportée, afin que vous n'ayez pas la perception d'être tenu dans l'ignorance.  
Je crois devoir vous préciser par ailleurs, que le président du TGI n'a aucunement accès à la procédure d'information qui est couverte par le secret.

En revanche, je veillerai à ce qu'il vous soit répondu.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

 Jean-Michel HAYAT  
Président  
Tribunal de grande instance de Paris  
4 boulevard du Palais  
75055 Paris Cedex 01  
Tel : 01 44 32 61 30

---

**De :** norbert jacquet [mailto:norbertjacquet@yahoo.fr]  
**Envoyé :** mercredi 10 décembre 2014 09:36  
**À :** HAYAT Jean-Michel  
**Objet :** Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

**Instruction ouverte pour homicides involontaires** (accident Airbus Rio-Paris, 1er juin 2009)  
N° Parquet : 09.154.0822/1  
N° Instruction : 2369/09/52

**A l'attention de Monsieur Jean-Michel Hayat**, Président du Tribunal de grande instance de Paris

Monsieur le Président,

Des parties civiles dans l'instruction pénale ouverte à la suite de l'accident de l'Airbus Rio-Paris, ayant pour avocat Maître Thibault de Montbrial, ne sont plus informées du déroulement de la procédure en violation du code de procédure pénale. Depuis deux ans elles sont tenues dans l'ignorance. Ces parties civiles ne disposent que des informations partielles et contradictoires délivrées par les médias. Elles ont pu lire que le dossier aurait été soumis à la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris. Selon d'autres informations parues dans les médias, l'instruction serait close depuis les premiers jours de juillet. Ces parties civiles n'en savent pas plus. Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.

Je crois donc devoir rappeler les documents que j'ai portés à votre connaissance, relatifs à cette tragédie, et les conclusions qui en découlent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

Aucune suite n'a été donnée. Le dossier d'instruction ayant changé de main en 2014, des parties civiles ont même ignoré jusqu'au mois de septembre 2017 l'identité des nouveaux juges en charge de l'enquête, et ce malgré leurs démarches. Ces familles de victimes n'étaient donc pas en mesure de communiquer à la justice les documents utiles à la manifestation de la vérité et à la recherche des responsabilités et culpabilités. Elles n'ont découvert que fortuitement, en septembre 2017, l'identité des nouveaux juges d'instruction.

Elles ont du même coup découvert des faits beaucoup plus graves.

\* \* \*